



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 27/09/2019

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'Autorité environnementale  
de la région Occitanie**

**Mise en compatibilité du PLU de PALAMINY (31)  
par déclaration de projet d'un parc photovoltaïque**

n°saisie 2019-7615  
n°MRAe 2019AO131

Par courrier daté du 26 juin 2019, reçu par la DREAL Occitanie le 26 juin 2019, la commune de PALAMINY (31) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de mise en compatibilité de son PLU par déclaration de projet d'un parc photovoltaïque, au titre des articles R 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 26 septembre 2019 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).